



## Documents à fournir



Pour constituer mon «Dossier famille unique»,

Dossier administratif **valable jusqu'au 31 août 2023** pour toutes les activités

o Livret de famille (page des parents et des enfants)

o Justificatif de domicile (quittance de loyer d'un organisme, téléphone, facture EDF/GDF/EAU, de moins de 3 mois ou avis d'impôts, taxe d'habitation)

o Hébergement par un tiers : fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant

o Pièce d'identité du demandeur (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire)

o Attestation du quotient familial (MSA) de l'année civile en cours \*

o Attestation d'assurance extrascolaire en cours de validité

o Certificat médical en cas d'allergie, d'intolérance alimentaire ou autre

o Relevé d'Identité Bancaire (RIB) si vous souhaitez adhérer au

prélèvement automatique de vos factures (ne pas fournir si mandat en cours). L'autorisation de prélèvement (mandat SEPA) vous sera adressée par courrier et sera à nous retourner datée et signée dans les meilleurs délais.

Si autres cas, je fournis en complément :

o Parents divorcés ou séparés : fournir le jugement de divorce ou de séparation, à défaut une autorisation d'inscription rédigée par le parent n'effectuant pas la démarche et accompagnée de la copie de sa carte d'identité

o Enfant intégrant une classe ULIS : notification de la MDA

o Demande de dérogation à la carte scolaire : lettre de motivation, fiche de paie de chaque parent à défaut attestation de l'employeur, contrat de travail de l'assistante maternelle en cours de validité et son justificatif de domicile et tout autre document pouvant justifier la demande

\* A défaut le tarif maximum sera appliqué

Si je ne dispose pas de ces documents ou autres cas particuliers, je m'adresse à Mairie [+]

Tout dossier incomplet ne sera ni traité ni conservé.

Dès validation de mon dossier, je reçois une notification.

### Infos et renseignements :

Mairie [+] - Rue du Capitaine Bozambo - CS41012 26102 Romans-sur-Isère Cedex

Tél. 04 75 05 51 51 - Courriel : [mairieplus-contact@ville-romans26.fr](mailto:mairieplus-contact@ville-romans26.fr)

[+] d'infos : [ville-romans.fr](http://ville-romans.fr)

# Inscriptions scolaires et périscolaires

Du 21 mars  
au 4 juin 2022

Dossier famille unique

Une seule période d'inscription

Démarche 100% en ligne possible !  
[ville-romans.fr](http://ville-romans.fr)

École - Restauration scolaire -  
Heures éducatives - Activités  
du mercredi

**NOUVEAU !**

Heures éducatives  
maternelles : jusqu'à 18h30

Assouplissement des  
délais de réservation :  
avant 8h la veille  
(jours ouvrés)



# Dans le cadre de la stratégie de modernisation des écoles et des services municipaux, la ville de Romans-sur-Isère garantit aux familles un accompagnement personnalisé dans leurs inscriptions scolaires et périscolaires

## Pré-inscriptions scolaires, restauration scolaire & heures éducatives :

Du lundi 21 mars au samedi 30 avril 2022

Pour les **écoles maternelles** Martinette, Simone-Veil, Jules-Nadi, Les Ors, Les Récollets, Saint-Exupéry, Jules-Verne, Jules-Ferry. Pour les **écoles élémentaires** Les Arnauds, Les Balmes, Paul-Langevin, Lucie & Raymond Aubrac, Jean-Monin, Jean-Rostand, Saint-Exupéry, La Pierrotte Et le **groupe scolaire Saint-Just**.

Du lundi 2 mai au samedi 4 juin 2022

Pour les **écoles maternelles** République et Montchorel / Pour les **écoles élémentaires** Pouchelon et Jacquemart.

→ écoles impactées par le projet de refonte de la carte scolaire qui pourrait aboutir à la rentrée 2022.

## Pré-inscriptions aux activités du mercredi : du 21 mars au 4 juin 2022 pour tous

- « Dossier Famille Unique » existant : vérification de vos données famille et un justificatif de domicile à fournir. Pour une validité jusqu'au 31 août 2023.\*

-Pré-inscriptions scolaires : démarche à faire en ligne, puis un conseiller vous contactera pour un rendez-vous à Mairie [+] afin de finaliser l'inscription.

- Pour les personnes éloignées du numérique : possibilité de solliciter un rendez-vous auprès de Mairie [+] ou de bénéficier de l'Espace Numérique mis à disposition.

## 1 ère étape EN LIGNE ou à Mairie [+] ..... Mon dossier famille unique

**-MES ENFANTS N'ONT JAMAIS ETE INSCRITS A L'ECOLE  
-MES ENFANTS N'ONT PAS ETE INSCRITS A UNE ACTIVITE  
EN 2021-2022**

*Je constitue mon dossier Famille unique et je fournis les pièces nécessaires*

**MES ENFANTS SONT / ONT ETE INSCRITS A UNE ACTIVITE EN 2021-2022 :**  
**Je vérifie les données de ma famille, je les valide et je fournis la pièce nécessaire**  
**(Restauration, heures éducatives, activités du mercredi et/ou des vacances scolaires)**

Si vous disposez d'un compte « espace citoyens » : sur ville-romans.fr onglet espace citoyens puis entrez vos identifiants, onglet « données famille »

### ÉDITION DE DOCUMENTS

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES  
**DONNÉES FAMILLE** Fiche d'informations famille  
Télécharger  
ATTESTATIONS FISCALES

Je valide mes informations et je fournis mon justificatif de domicile (cf liste au dos) via le bulletin «valider mes données familles», accessible dans le menu «autres démarches»

Si j'ai des modifications à apporter j'utilise l'onglet «Autres démarches» dans mon espace

Gestion des réservations  
Créer une inscription  
Signaler une absence  
**Autres démarches**

## EN LIGNE ou à Mairie [+]

Je préinscris mon/mes enfants aux activités via les formulaires en ligne sur mon « espace citoyens » : sur ville-romans.fr ou via les fiches d'inscriptions à retirer à Mairie [+].

**Réponse au plus tard le 30 juin 2022.**

\***Inscriptions scolaires** : pour les enfants des très petites sections et des petites sections maternelles, CP et nouveaux arrivants, après validation de votre demande en ligne, vous serez contacté par nos services pour prendre rendez-vous et finaliser votre inscription à Mairie [+].

Aucune démarche d'inscription scolaire n'est nécessaire pour les autres classes : L'enfant continue son cycle scolaire. Pour les demandes de dérogation, le dossier sera examiné selon les critères par une commission qui se tiendra en juin. Un courrier de réponse vous sera ensuite envoyé.

\*\* **Inscriptions aux activités périscolaires** : à renouveler chaque année, peu importe le cycle de l'enfant.

### En ligne

Je me connecte à « l'espace citoyens » sur ville-romans.fr, onglet Espace citoyens puis je renseigne mes identifiants ou je crée mon compte si je n'en dispose pas.

Menu « nouvelle démarche » puis pavé « Famille »

MON ACCUEIL NOUVELLE DÉMARCHÉ ACTUALITÉS ÉDITION DE DOCUMENTS ACTIVITÉS INFOS PRATIQUES

LES DÉMARCHES

Choisissez une démarche  
Choisissez le métier puis le type de démarche que vous souhaitez, ou effectuez une recherche pour trouver rapidement la démarche qui vous intéresse.

vosrecherche

LES DÉMARCHES DE MA COMMUNE

Allô-Hadame le Maire  
Etat civil  
Tranquillité Publique  
Recensement militaire  
Emploi, Stage  
Listes électorales  
Déménagement  
Nouveaux romans  
Contact avec les élus  
Autres demandes

Famille  
Prise de rendez-vous

**DÈS VALIDATION DE MON DOSSIER,  
JE REÇOIS UNE NOTIFICATION**

## 2 ème étape ..... Préinscription

**Je préinscris mes enfants à l'école\* et/ou aux activités périscolaires\*\*** : Restauration scolaire - Heures éducatives- Activités du mercredi

\*\* **Inscriptions aux activités périscolaires** : à renouveler chaque année, peu importe le cycle de l'enfant.